

AVIS AU PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Louis du-Ha ! Ha ! pour les années 2025-2026-2027.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Louis du-Ha ! Ha ! pour les années 2025-2026-2027 a été déposé au bureau du soussigné au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha! Ha! le 5 septembre 2024;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de Ville, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1er mai 2025;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 03-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 03-97 sont disponibles au 95, rue Saint-Charles à la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! ;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha ! a l'attention du Secrétaire de la Municipalité ;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.


Directrice générale /Greffière de la municipalité

Le 5 sept 2024
Date